

MAIRIE
D'
ALLARMONT



88110

Arrêté de circulation - Travaux rue de la Haute Côte n° 2023-023

Le Maire de la commune d'Allarmont,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et les suivants,

Considérant qu'il y a lieu de couper la circulation aux véhicules en raison des travaux sur la maison située 14 rue de la Haute Côte,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1er : La rue sera barrée et la circulation automobile interdite rue de la Haute Côte à partir du n° 14 du jeudi 2 novembre 2023 à 14h00, jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 à 18h00 et du lundi 6 novembre 2023 à 7h jusqu'au vendredi 10 novembre 2023 à 18h.

Article 2 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'entreprise SPENGLER.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Raon l'Etape.

Fait à Allarmont, le 02/11/2023

